

COMITE SYNDICAL SEANCE DU LUNDI 17 MARS 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 17 mars 2025 à 18 heures 30, le Comité syndical, légalement convoqué le 11 mars 2025, s'est assemblé au siège du Sigidurs, 1 rue des Tissonvilliers à Sarcelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GENIÈS, Président, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N° 25-43

Objet : Marché n°24DTV03A00 « Travaux habillage architectural » - Attribution

Nombre de membres en exercice : 52

Etaient présents : (28)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes BIDEL, CAUMONT, DELPRAT, GAUTIER, JASZECK,
MM. BOCQUET, BOUCHE, DARAGON, GEBAUER, GENIÈS,
GUEVEL, JOURNAUX, MALLARD, MAQUIN, MELLA, MURRU,
PINTO DA COSTA, PY, VENNE, YALAP.

CA PLAINE VALLEE

Mmes HINGANT, POTIER, SCALZOLARO,
MM. MAURAY, LAGIER.

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

MM. BARRUET (supplée M. DIARRA), FAUVIN, M. MANSOUX.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : (6)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

MM. DOMINGUEZ (Pouvoir à M. GENIÈS), HADDAD (Pouvoir à
M. MAQUIN), ZIGHA (Pouvoir à M. MURRU).

CA PLAINE VALLEE

Mmes MEGRET (Pouvoir à M. MAURAY), MOSOLO (Pouvoir à
Mme HINGANT).

M. BATTAGLIA (Pouvoir à M. LAGIER).

Etaient absents excusés : (18)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes DELMOTTE, MEKEDICHE, PROFITT-BAHIN,
MM. BONNET, DIDIER, DOMETZ, ETHODET NKAKE, LEROUX,
SERVIERES, THOREAU, VASCONCELOS, VERMEULEN,
ZINAOUI.

CA PLAINE VALLEE

MM. GOMES, SECNAZI, TESSE.

Mme TORDJMAN.

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

M. GAUBOUR.

Madame HINGANT expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la Commande publique,
Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres du 10 mars 2025,

Le groupement de maîtrise d'œuvre mené par le cabinet AIA Architectes accompagne le Sigidurs pour le projet de couverture architecturale du Centre de Valorisation énergétique (CVE). Les études d'Avant-Projet se sont achevées avec la production du dossier projet validé en COPIL en juillet 2024.

La réalisation de cet ouvrage comporte notamment la réalisation de fondations profondes, la mise en œuvre de charpente métallique, de bardage et couverture double peau, de passerelles de maintenance, d'accès aux couvertures, de menuiseries extérieures aluminium et d'éclairage de sécurité.

Le centre sera également habillé en façade de tubes en aluminium formant le « Nuage ». En complément, la Halle de déchargement sera totalement reconstruite. La parcelle quant à elle sera réaménagée, dépolluée et dotée d'un parcours de visite pédagogique. Il sera également mis en place de nouvelles plantations ainsi qu'une récupération des eaux pluviales.

En intégrant les adaptations du projet, rendues nécessaire au fur et à mesure des études, le montant prévisionnel du projet s'établissait à 11,945 M€HT en juin 2024.

Objet du marché

L'article R. 2123-1 du code de la commande publique permet, pour des « petits lots », de passer des marchés selon une procédure adaptée lorsque la valeur estimée de chaque lot concerné est inférieure à 1 million d'euros hors taxes pour des marchés de travaux et que le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots.

Cette mesure offerte par l'allotissement permet d'associer les petites et moyennes entreprises à des opérations complexes, qui peuvent dépasser les capacités techniques et financières d'une seule entreprise.

Les lots ci-dessous sont considérés comme « petits lots » au sein d'une procédure adaptée :

- Lot 01 Réparation des bétons
- Lot 02 Démolition et Désamiantage du Pavillon
- Lot 03 VRD Terrassement
- Lot 04 Aménagements paysagers
- Lot 05 Fondations spéciales / Gros-œuvre / Peinture de façade

Les lots suivants font l'objet d'une consultation en procédure formalisée de type Appel d'offre ouvert :

- Lot 06 Structure métallique / Bardage / Couverture / Métallerie
- Lot 07 Menuiseries aluminium / Lames aluminium
- Lot 08 Electricité et Eclairage de mise en valeur

Considérant l'ampleur du lot et la longue période d'intervention, le titulaire du lot n°6 « Structure métallique / Bardage / Couverture / Métallerie » se voit confier l'organisation collective du chantier (notamment la réalisation de la base vie et la synthèse des études d'exécution).

Le lot 08 « Electricité et Eclairage de mise en valeur » comporte une Prestation Supplémentaire Eventuelle obligatoire, relative à l'éclairage de mise en valeur du site.

Montant du marché

Le montant global sur la durée totale du marché est estimé à **12 063 930 € HT (valeur révisée à fin novembre 2024)**.

Critères de jugement

Les offres ont fait l'objet d'une analyse, selon les critères suivants :

Cas des lots 1 à 5 - Procédure adaptée

Les offres ont fait l'objet d'une analyse selon les critères suivants :

Critère n°1 : Prix (50 points), pondération de 50% :

Le critère prix est jugé à partir de la « Décomposition du Prix Global et Forfaitaire » (DPGF) que les candidats doivent remplir et remettre à l'appui de leur offre. L'offre la moins disante obtient la note maximum sur le critère prix.

L'affectation des points de chacune des autres offres s'effectue par application de la formule suivante :

$$(\text{Prix de l'offre la moins disante} / \text{prix de l'offre analysée}) \times 50$$

Critère n°2 : Valeur technique (50 points), pondération 50% :

Organisation de chantier (moyens humains, méthodologie, phasage)	15 points
Respect des délais (approvisionnement, sous-traitance, planning)	10 points
Travaux en site occupé (coactivité, respect des ouvrages existants)	15 points
Matériels et produits mis en œuvre (références et équivalences des fournitures)	5 points
Aspects environnementaux et réemploi	5 points

Cas du lot 6 - Appel d'offres ouvert

Les offres ont fait l'objet d'une analyse selon les critères suivants :

Critère n°1 : Prix (50 points), pondération de 40% :

Le critère prix est jugé à partir de la « Décomposition du Prix Global et Forfaitaire » (DPGF) que les candidats doivent remplir et remettre à l'appui de leur offre. L'offre la moins disante obtient la note maximum sur le critère prix.

L'affectation des points de chacune des autres offres s'effectue par application de la formule suivante :

$$(\text{Prix de l'offre la moins disante} / \text{prix de l'offre analysée}) \times 40$$

Critère n°2 : Valeur technique (60 points), pondération 60% :

Organisation de chantier et respect des délais	10 points
Moyens humains et matériels (Coordination, encadrement des travaux, spécialités de chaque corps de métier, moyens humains mobilisés, CV, heures d'insertion sociales)	10 points
Travaux en site occupé (coactivité, respect des ouvrages existants)	10 points
Etudes et Synthèse (coordination des corps de métier, études d'exécution)	10 points

Fiches techniques des matériels / produits utilisés à fournir	5 points
Aspects environnementaux et réemploi	15 points

Cas des lots 7 et 8 - Appel d'offres ouvert

Les offres ont fait l'objet d'une analyse selon les critères suivants :

Critère n°1 : Prix (40 points), pondération de 40% :

Le critère prix est jugé à partir de la « Décomposition du Prix Global et Forfaitaire » (DPGF) que les candidats doivent remplir et remettre à l'appui de leur offre. L'offre la moins disante obtient la note maximum sur le critère prix.

L'affectation des points de chacune des autres offres s'effectue par application de la formule suivante :

$$(\text{Prix de l'offre la moins disante} / \text{prix de l'offre analysée}) \times 40$$

Critère n°2 : Valeur technique (60 points), pondération 60% :

Organisation de chantier (moyens humains, méthodologie, phasage)	20 points
Respect des délais (approvisionnement, sous-traitance, planning)	15 points
Travaux en site occupé (coactivité, respecte des ouvrages existants)	15 points
Fiches techniques des matériels / produits utilisés à fournir	5 points
Aspects environnementaux et réemploi	5 points

Déroulé de la consultation

Les avis d'appel à la concurrence ont été lancés le 7 octobre 2024. Trois visites de site ont été réalisées avec les candidats les 16 et 23 octobre, ainsi que le 7 novembre. Ces visites ont permis à plus de 50 personnes d'observer et examiner les lieux et les conditions où se dérouleront les travaux.

La date de remise des offres a été fixée au 22 novembre.

Parmi les offres initiales reçues, aucune ne concernait le lot n°4 : aménagement paysagers, qui se trouvait par conséquent infructueux.

D'autre part, l'examen préliminaire des offres faisait apparaître un décalage significatif avec les estimations, en particulier pour tous les candidats des lots 7 et 8, relatifs aux lames aluminium et aux travaux électriques.

Considérant le temps d'analyse et la faculté de négociation pour ce qui concerne les 5 premiers lots, passé en procédure MAPA, il a en conséquence été décidé de :

- relancer une consultation en procédure adaptée auprès de prestataire identifiés pour le lot n°4
- déclarer sans suites les consultations relatives au lots 7 et 8 pour dépassement budgétaire et engager immédiatement en procédure négociée une consultation avec les candidats initiaux
- engager des négociations avec les candidats des lots 1,2,3 et 5 (procédure MAPA) afin d'améliorer les offres et les optimiser financièrement.

Ainsi, un ensemble de demandes de précisions, deux séances de négociations et de demandes d'offres complémentaires ont été réalisées entre décembre 2024 et février 2025.

Après d'ultimes demandes de précision fin février, le résultat de l'appel d'offres global peut être considéré comme abouti.

La phase de négociation a permis de baisser le prix de plusieurs offres, sauf pour le lot n°3 pour lequel une erreur de dimensionnement avait été faite par le candidat le moins disant, qui a été détectée en phase de négociation.

Au global une économie de 200 000€ sur les offres de base moins-disantes a été réalisée au cours de la phase de négociation.

Analyse des offres à l'issue des négociations

Les négociations ayant permis aux différents candidats de combler les faiblesses techniques de leurs offres et d'optimiser certains coûts, on constate globalement assez peu d'écarts sur les notes techniques.

MAPA Lot 01 Réparation des bétons :

Il est proposé de retenir l'offre présentée par COLAS France.

MAPA Lot 02 Démolition et Désamiantage du Pavillon :

Il est proposé de retenir l'offre présentée par MELCHIORRE.

MAPA Lot 03 VRD Terrassement :

Il est proposé de retenir l'offre présentée par EUROVIA IDF.

MAPA Lot 04 Aménagements paysagers :

Il est proposé de retenir l'offre présentée par DESPIERRE.

MAPA Lot 05 Fondations spéciales / Gros-œuvre / Peinture de façade :

Il est proposé de retenir l'offre présentée par le groupement COLAS France/SPIE BATIGNOLLE.

AOO Lot 06 Structure métallique / Bardage / Couverture / Métallerie :

Il est proposé de retenir l'offre présentée par le groupement SMB / OMS CONSTRUCTION METALLIQUE /SOPREMA.

AOO Lot 07 Menuiseries aluminium / Lames aluminium :

Il est proposé de retenir l'offre présentée par DIAGONALE.

AOO Lot 08 Electricité et Eclairage de mise en valeur :

Ce lot comporte une option (PSE) concernant l'éclairage de mise en valeur.

Il est proposé de retenir l'offre présentée par ERI, en incluant la PSE.

Visa

En synthèse il est proposé de retenir les offres moins-disantes pour la totalité de la consultation. Le montant total de l'ensemble des lots se porterait ainsi à : **12 610 412 € HT**. Ce montant est légèrement plus élevé que les estimations (4,5%) mais reste cohérent avec les inscriptions budgétaires et le Plan Pluriannuel d'investissement. Il s'explique par la prise en compte de la part des candidats des contraintes d'intervention en site occupé continuant son activité durant les travaux.

Attribution du marché

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 10 mars 2025 pour attribuer les lots AOO (lots 6, 7 et 8). Les lauréats des lots 1 à 5, passés en procédure adaptée, sont directement désignés par le Comité syndical réuni le 17 mars 2025.

Vu la présentation faite aux membres du Bureau syndical, réunis le 3 mars dernier,

Après examen du rapport adressé aux membres du Comité syndical, dont les éléments sont repris dans la présente, Le Président entendu et *le quorum étant atteint*, le Comité syndical, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'attribution du marché 25DTV01AOO ;
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes décisions et mener toutes actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Président du Sigidurs,

**Secrétaire de séance,
Daniel MELLA**



Acte exécutoire le 21/03/25 (reçu par le contrôle de légalité et publié le 21/03/25)